Total Sélection.



- Instrument financier émis par Natixis SA (Moody's : A2, Fitch : A, Standard & Poor's : A au 20 novembre 2014) dont l'investisseur supporte le risque de crédit.
- **Total Sélection** est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- **Période de souscription :** du 8 décembre 2014 au 30 janvier 2015.
- **Durée d'investissement conseillée** : 8 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé).
- **Éligibilité** : Compte Titres, contrat d'assurance-vie en unité de compte, contrat de capitalisation.

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

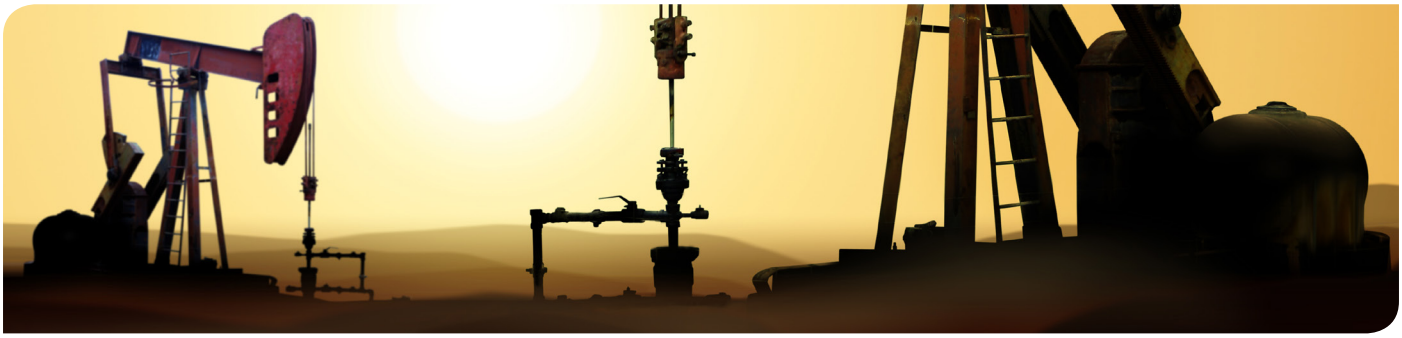
Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

Total Sélection.

Avec **Total Sélection**, l'investisseur s'expose à la variation du cours de l'action Total , dividende non inclus (cotation en bourse de Paris) qui conditionne le remboursement du produit.

À l'échéance des 8 ans, en cas de forte baisse de l'action Total au-delà de 40% de son Cours Initial, l'investisseur subira une perte en Capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cette valeur.

Afin de bénéficier du remboursement du Capital en cas d'une baisse de l'action Total jusqu'à 40%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de cette valeur (Taux de Rendement Annuel Maximum de 7,65%).



Caractéristiques de **Total Sélection**

- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé avec paiement d'un coupon de 8% par année écoulée**, si à une Date de constatation annuelle à partir de la première année, le cours de clôture de l'action Total ne baisse par rapport à son Cours Initial.
- **À l'échéance des 8 ans, un remboursement du Capital plus un coupon de 64%**, si le cours de clôture de l'action Total ne baisse pas par rapport à son Cours Initial.
- **À l'échéance des 8 ans, un remboursement du Capital plus un coupon de 32%**, si le cours de clôture de l'action Total est strictement inférieur à son Cours Initial mais ne baisse pas de plus de 40% par rapport à son Cours Initial.
- **Un risque de perte en Capital à l'échéance des 8 ans** si l'action Total a baissé de plus de 40% par rapport à son Cours Initial.

Dans l'ensemble de cette brochure, le terme « Cours Initial » utilisé désigne le cours de clôture de l'action Total déterminé le 30 janvier 2015. Les termes « Capital » et « Capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit, soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis.
Dans l'ensemble des scénarii présentés, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Avantages

- Mécanisme de remboursement anticipé, avec paiement d'un coupon conditionnel : **Total Sélection** sera remboursé par anticipation au pair plus paiement d'un coupon de 8% par année écoulée, si à une Date de constatation annuelle le cours de clôture de l'action Total ne baisse pas par rapport à son Cours Initial.
- À l'échéance des 8 ans, **Total Sélection** offre la possibilité pour l'investisseur de toucher un coupon de 64% si le cours de clôture de l'action Total n'a pas baissé par rapport à son Cours Initial.
- À l'échéance des 8 ans, **Total Sélection** offre la possibilité pour l'investisseur de toucher un coupon de 32% si le cours de clôture de l'action Total est strictement inférieur à son Cours Initial mais n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son Cours Initial.
- **Total Sélection** bénéficie du remboursement du Capital à l'échéance tant que de l'action Total n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son Cours Initial à cette date.

Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie en Capital ni en cours de vie, ni à l'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action Total.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 8% par année écoulée.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de Natixis SA (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- En cas de revente des titres de créance avant la Date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en Capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le dés investissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de remboursement final (cf. contrat d'assurance).
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'action Total et connaître de fortes fluctuations en particulier avant chaque Date de constatation annuelle si le cours de l'action Total est proche de son Cours Initial, et avant la Date de constatation finale, s'il est proche de 60% de son Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours de la volatilité de l'action Total, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur.

Mécanisme de remboursement

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

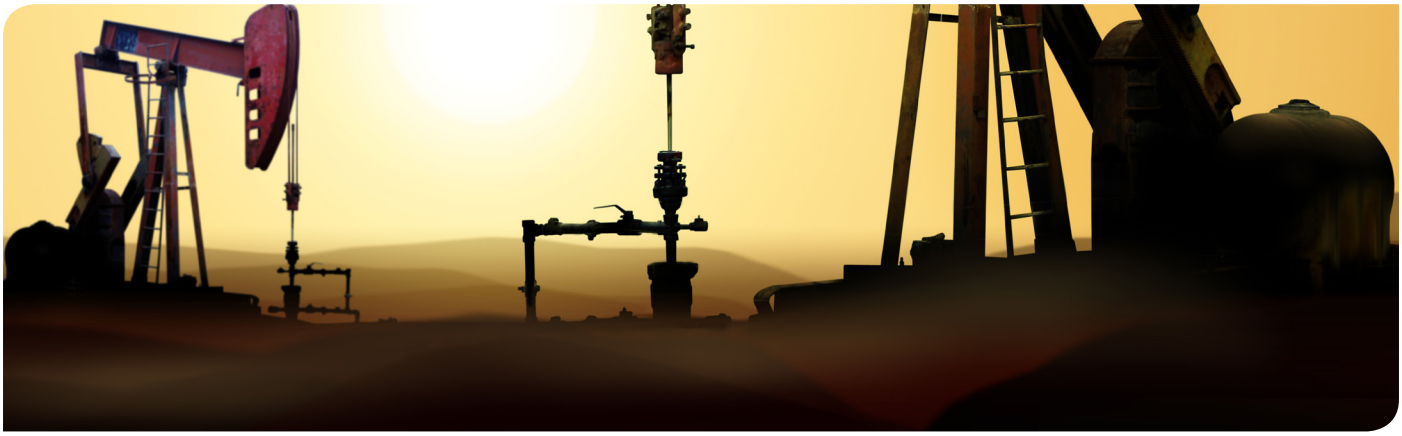
De l'année 1 à l'année 7, si à une Date de constatation annuelle, la performance de l'action Total depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit, à la Date de remboursement anticipé[1] :

L'intégralité du Capital initial
+
un coupon de 8% par année écoulée

Sinon, le produit continue.



(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entrainer un risque sur le Capital.



Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de constatation finale, le 30 janvier 2023, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'action Total depuis la Date de constatation initiale (le 30 janvier 2015).

CAS FAVORABLE : Si le cours de clôture de l'action Total ne baisse pas par rapport à son Cours Initial, l'investisseur reçoit le 13 février 2023[2] :

L'intégralité du Capital initial
+
Un coupon de 64%

CAS MÉDIAN : Si le cours de clôture de l'action Total est strictement inférieur à son Cours Initial mais supérieur ou égal à 60% de son Cours Initial, l'investisseur reçoit le 13 février 2023[2] :

L'intégralité du Capital initial
+
Un coupon de 32%

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si le cours de clôture de l'action Total est strictement inférieur à 60% de son Cours Initial, l'investisseur reçoit le 13 février 2023[2] :

La Valeur Finale[3] de l'action Total
Dans ce scénario, l'investisseur subit
une perte en capital à l'échéance
La perte en capital peut être partielle ou totale

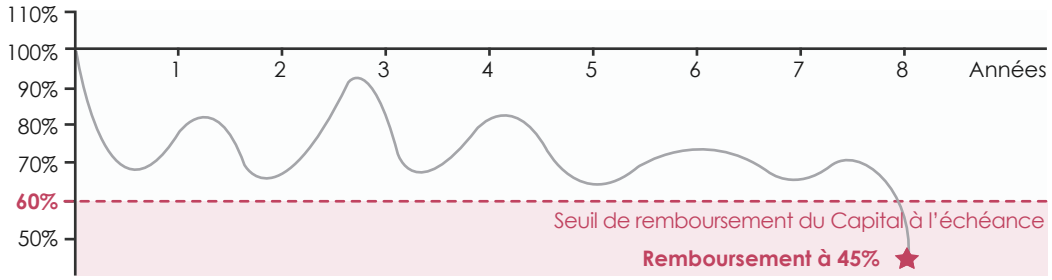
(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entrainer un risque sur le Capital.
(3) La Valeur Finale de l'action Total à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme de remboursement

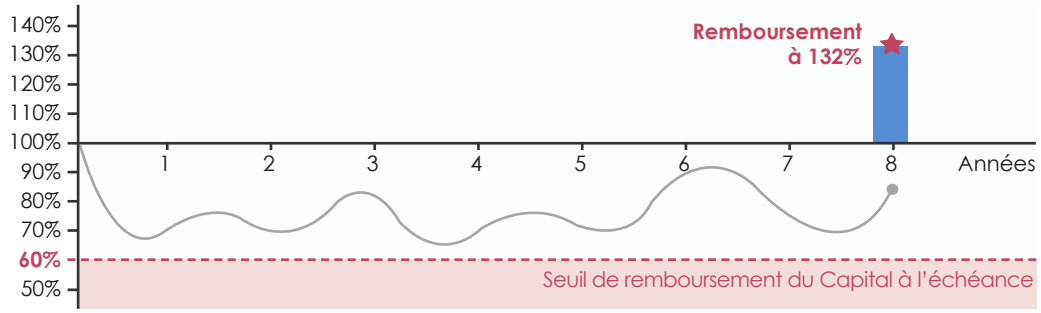
Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

Évolution de l'action Total
Seuil de remboursement du Capital à l'échéance
Coupon
Remboursement à terme de **Total Sélection**
Effet de plafonnement du remboursement final

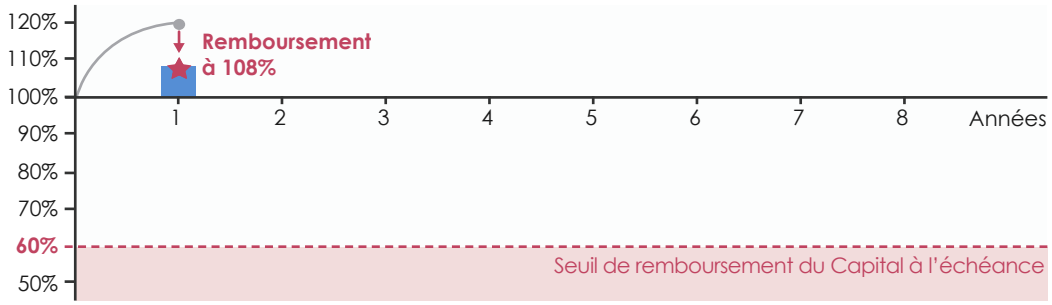
Scénario défavorable : baisse de l'action Total supérieure à 40% à l'échéance



Scénario médian : baisse de l'action Total inférieure à 40% à l'échéance



Scénario favorable : hausse de l'action Total à l'issue de l'année 1



Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- À l'issue des années 1 à 7, l'action Total enregistre une baisse par rapport à son Cours Initial, l'investisseur n'est pas remboursé par anticipation et ne reçoit pas de coupon au titre de chaque année écoulée.
- À l'échéance, le cours de clôture de l'action Total a baissé de plus de 40% par rapport à son Cours Initial, l'investisseur ne reçoit pas de coupon final au titre des 8 années écoulées et reçoit la Valeur Finale de cette action, soit 45%.
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
- **Somme des coupons perçus : 0,00%**
  Valeur de remboursement : 45%
  Total perçu = 45%, soit un TRA(1) de -9,45%

- À l'issue des années 1 à 7, l'action Total enregistre une baisse par rapport à son Cours Initial, l'investisseur n'est pas remboursé par anticipation et ne reçoit pas de coupon au titre de chaque année écoulée.
- À l'échéance, le cours de clôture de l'action Total enregistre une baisse inférieure à -40% par rapport à son Cours Initial, l'investisseur est remboursé au pair et reçoit(2) en plus un coupon de 32%, soit 132%.
- **Somme des coupons perçus : 8 x 4% = 32%**
  Valeur de remboursement : 100%
  Total perçu(2) = 132%, soit un TRA(1) de 3,51%

- À l'issue de la 1ère année, le cours de clôture de l'action Total est égal à 120% du Cours Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé est activé, l'investisseur est remboursé au pair et reçoit(2) un coupon de 8% au titre de cette 1ère année, soit 108%, plafonnant ainsi le gain à 8% contre 20% pour un investissement direct dans l'action Total.
- **Somme des coupons perçus : 1 x 8% = 8%**
  Valeur de remboursement : 100%
  Total perçu(2) : 108%, soit un TRA(1) de 7,65%

(1) TRA : Taux de Rendement Annuel.
(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entrainer un risque sur le capital.

Zoom sur l'action Total

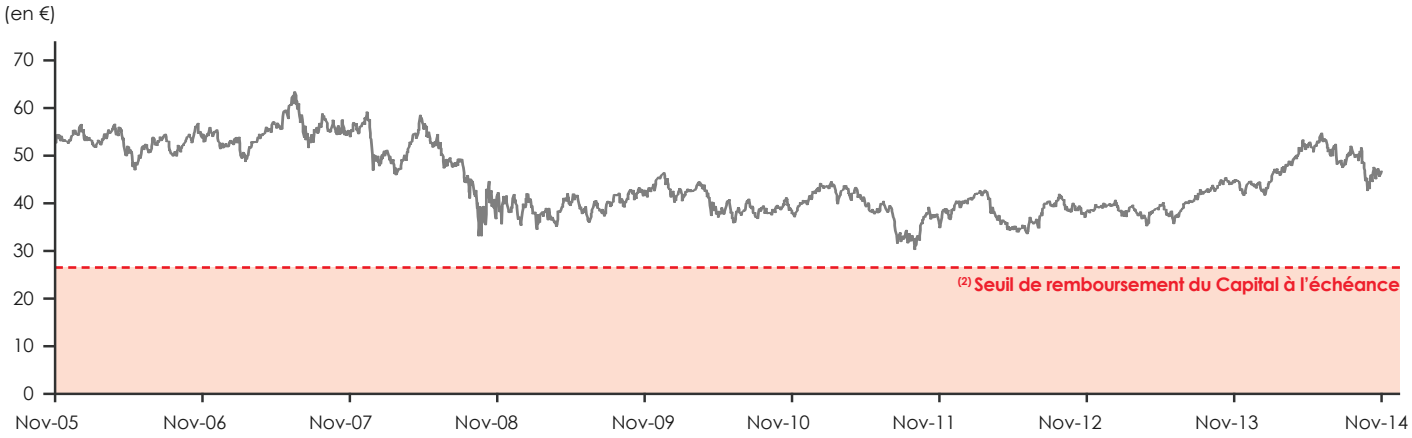
Description

Leader mondial dans le secteur de l'énergie, Total est spécialisé dans la production, l'extraction, le raffinage, la commercialisation et la distribution du pétrole et du gaz. L'innovation, le sens du client, l'efficacité et l'engagement sociétal sont autant de facteurs clés du succès du Groupe. En 2013, Total compte plus de 100 000 collaborateurs répartis dans le monde entier.

CRÉATION	SECTEUR	NOTATION S&P(1)	NOTATION MOODY'S(1)	NOTATION FITCH(1)	CHIFFRE D'AFFAIRES	EBITDA	DETTE FINANCIÈRE NETTE	CAPITALISATION BOURSIERE
1921	Energie	AA-	Aa1	AA	171 655 M €	28 249 M €	18 002 M €	101 014 M €

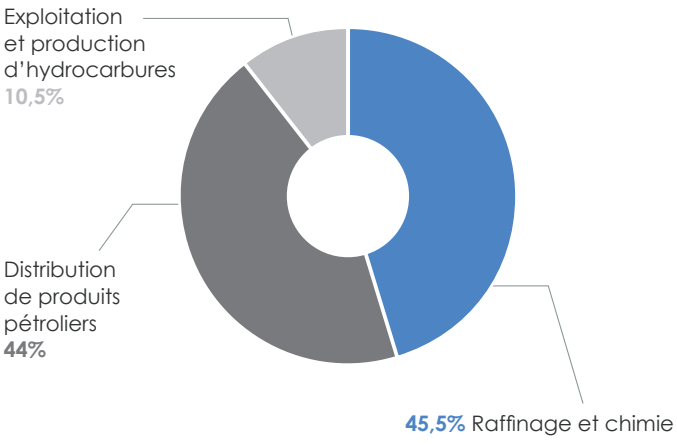
Evolution de l'action Total

Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

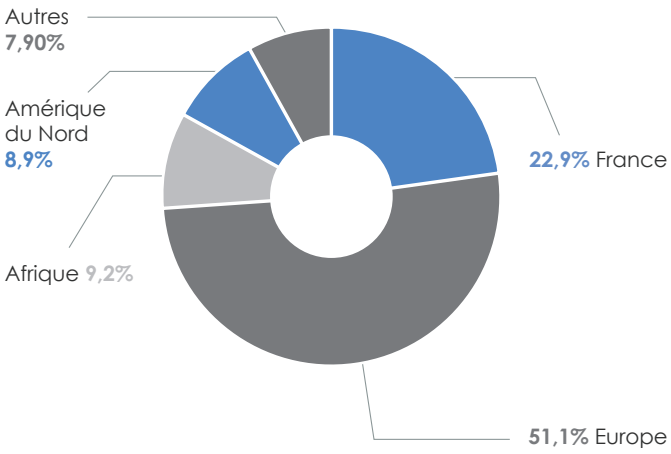


Répartition du chiffre d'affaires 2013

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Sources : Rapport annuel 2013 Total et Bloomberg au 18 novembre 2014
(1) Bloomberg, S&P, Moody's et Fitch Credit Ratings au 18 novembre 2014.
(2) Si l'action Total n'évolue pas entre le 18 novembre 2014 et la date de constatation initiale, le 30 janvier 2015.

Fiche technique

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

INSTRUMENTS FINANCIERS	Titres de créance de droit francais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR	Natixis SA (Notation au 20 novembre 2014 : Standard & Poor's : A Moody's : A2)
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0012346708
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION	Du 8 décembre 2014 au 30 janvier 2015
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
VALEUR NOMINALE	1 000 €
SOUS-JACENT	Action Total (Code Bloomberg : FP FP EQUITY ; Code ISIN : FR0000120271)
PRIX DE SOUSCRIPTION	100%
DATE D'ÉMISSION ET DE RÈGLEMENT	13 février 2015
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	1 février 2016, 30 janvier 2017, 30 janvier 2018, 30 janvier 2019, 30 janvier 2020, 1 février 2021, 31 janvier 2022
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	15 février 2016, 13 février 2017, 13 février 2018, 13 février 2019, 13 février 2020, 15 février 2021, 14 février 2022
DATE DE CONSTATATION FINALE	30 janvier 2023
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	13 février 2023
COURS INITIAL	Cours de clôture de l'action Total en bourse de Paris le 30 janvier 2015
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture du sous jacent est publié.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché Natixis assurera le rachat des Titres en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1% sur demande de tout porteur de Titres par le biais de son intermédiaire financier.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Natixis à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant moyen annualisé maximum équivalent à 0,90% TTC du montant de l'émission.
AGENT DE CALCUL	CACEIS Bank Luxembourg
PLACE DE COTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	Bourse de Luxembourg
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'action Total.
- **Risque lié au Sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action sous-jacente Total, et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.



Avertissement

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Derivatives Capital qui commercialise le produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Ce produit financier est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Informations importantes - Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°14-211 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 3 décembre 2014 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site internet de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), sur le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.



Total Sélection.

Période de commercialisation jusqu'au 30 janvier 2015

Cadre d'investissement : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Enveloppe et souscription limitées(1)

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

112 Avenue Kléber
75116 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Derivatives Capital est une marque du groupe Kepler Cheuvreux, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453.
www.derivativescapital.com

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de **Total Sélection** peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30 janvier 2015.

© Shutterstock (iurii) - Tous droits réservés -